

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 10-291-1921 promulguant le décret du 12 janvier 1924; portant modification des traitements de partie du personnel des ports aux colonies

n° 10-291-1921

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

31 janvier 1921

Numéro JO

n° 291 du 31/01/1921

Date du numéro

31 janvier 1921

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu la circulaire ministérielle du 17 juillet 1920 relative à la promulgation des textes: Vu le décret en date du 12 janvier 1924, inséré au Journal officiel de la République française du 15 janvier et portant modification des traitements de parité du personnel des ports aux colonies : Sur la proposition du Secrétaire général du Gouvernement,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

Est promulgué dans la Colonie pour être exécuté selon sa forme et teneur, le décret du 12 janvier 1921, portant modification des traitements de parité du personnel des ports aux colonies.

Art 2

Le Secrétaire général du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au journal officiel de la colonie.

Pour le Gouverneur en mission; Le Secrétaire général du Gouvernement,